

N° 59

Séance du 13 décembre 2022

OBJET :

**RETRAIT DU SIVAP :
ETALEMENT DE LA
COMPENSATION
FINANCIERE
VERSEE
PAR LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION
AU SYNDICAT**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221213-20221213_CC_D59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 16/12/2022



Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Hervé BEAL à Pierre VERDIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Daniel DUBOST à Jean-René JOANDEL, Paul DUCHAMPT à Christophe BAZILE, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Alain LAURENDON, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Valérie HALVICK à

François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Bertrand DAVAL, André GACHET, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Monique REY

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par délibération en date du 20 octobre 2020, le conseil communautaire de Loire Forez agglomération a approuvé le retrait de l'agglomération du Syndicat intercommunal du Val d'Anzieux Plancieux (SIVAP) avec une date effective du retrait au 01/01/2021.

La convention de répartition patrimoniale et financière dans le cadre de ce retrait a été signée le 1^{er} juillet 2022.

Cette convention prévoit notamment le versement d'une compensation financière par LFA d'un montant global de 900 000 € se répartissant comme suit :

- Pour le budget eau potable : 725 000 €
- Pour le budget assainissement : 175 000 €.

Cette compensation financière doit être comptabilisée en section de fonctionnement de chacun de ces deux budgets annexe en dépenses exceptionnelles.

Au regard de la programmation budgétaire de ces deux budgets annexes, il est proposé d'étaler sur la durée de 5 ans cette compensation financière :

Budget	Montant de la compensation Financière	Montant annuel de la charge étalée sur 5 ans (2022-2026)
Budget Assainissement	175 000 €	35 000 €
Budget Eau potable	725 000 €	145 000 €

Ce montant de charges à répartir sera constaté en 2022 par des opérations d'ordre budgétaire : une recette dans la section de fonctionnement (exploitation) au compte 797 « transfert de charges exceptionnelles » et un mandat en section d'investissement sur le compte 4818 « charges à étaler ».

Par ailleurs, à la fin de chaque année concernée, l'étalement sera constaté par une dépense d'exploitation au compte 6812 « dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir » et une recette d'investissement au compte 4818.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'étalement sur 5 ans de la compensation financière versée au SIVAP selon les dispositions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré par 122 voix pour, le conseil communautaire :

- Autorise l'étalement sur 5 ans de la compensation financière versée au SIVAP selon les dispositions énoncées ci-dessous :

Budget	Montant de la compensation Financière	Montant annuel de la charge étalée sur 5 ans (2022-2026)
Budget Assainissement	175 000 €	35 000 €
Budget Eau potable	725 000 €	145 000 €

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 décembre 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance